

Caractéristiques des séjours

Caractéristiques des séjours liés à une tentative de suicide en Bretagne entre 2014 et 2024

Bretagne
2014 à 2024

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'hospitalisations en court séjour, domiciliées en Bretagne, liées à une tentative de suicide	6 638	6 247	5 838	6 106	6 311	5 695	5 454	5 848	6 337	6 672	6 695
Nombre moyen de séjours quotidiens	18,2	17,1	16,0	16,7	17,3	15,6	14,9	16,0	17,4	18,3	18,3
Part de ces séjours parmi l'ensemble des hospitalisations*	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,6%	0,6%	0,5%

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE - Exploitation ORS Bretagne.
* Domiciliées en Bretagne - Hors séances.

Nouvelle méthodologie sur l'ensemble de la période : Analyse sur la base des séjours de patients âgés de 5 ans et plus, correctement chaînés, avec exclusion des séjours avec un numéro de sécurité sociale (NIR) fictif, des séjours non facturables à l'Assurance Maladie, de la dialyse, de l'activité externe pour laquelle un résumé de séjour n'a pas été généré, des séjours pour IVG, de séjours avec FINESS géographiques en doublons et de séjours en erreurs.

Caractéristiques des patients

Caractéristiques des patients hospitalisés en court séjour pour tentative de suicide en Bretagne entre 2014 et 2024

Bretagne
2014 à 2024

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Nombre total de patients* pris en charge	5 592	100%	5 263	100%	4 909	100%	5 150	100%	5 311	100%	4 876	100%	4 710	100%	4 939	100%	5 219	100%	5 433	100%	5 424	100%
% de patients hospitalisés une seule fois au cours de l'année	4 868	87,1%	4 607	87,5%	4 305	87,7%	4 509	87,6%	4 644	87,4%	4 302	88,2%	4 165	88,4%	4 304	87,1%	4 468	85,6%	4 606	84,8%	4 600	84,8%
% de patients hospitalisés plusieurs fois au cours de l'année	724	12,9%	656	12,5%	604	12,3%	641	12,4%	667	12,6%	574	11,8%	545	11,6%	635	12,9%	751	14,4%	827	15,2%	824	15,2%
% de patients hospitalisés à la fois année n et n-1	-	-	678	12,9%	584	11,9%	584	11,3%	584	11,0%	614	12,6%	574	12,2%	539	10,9%	597	11,4%	664	12,2%	694	12,2%
Répartition selon le sexe*																						
Part des hommes	2 211	39,5%	2 099	39,9%	1 937	39,5%	2 104	40,9%	2 131	40,1%	1 945	39,9%	1 918	40,7%	1 875	38,0%	1 908	36,6%	1 957	36,0%	1 956	36,1%
Part des femmes	3 381	60,5%	3 164	60,1%	2 972	60,5%	3 046	59,1%	3 180	59,9%	2 931	60,1%	2 792	59,3%	3 064	62,0%	3 311	63,4%	3 476	64,0%	3 468	63,9%

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE - Exploitation ORS Bretagne.

*Nouvelle méthodologie sur l'ensemble de la période : les données présentées concernent les caractéristiques des patients lors de leur premier séjour de l'année, dans le contexte d'une tentative de suicide, afin que les résultats ne contiennent pas de « doublons ».

Taux standardisés de recours à l'hospitalisation en court séjour

Taux standardisés* de recours à l'hospitalisation en court séjour pour tentative de suicide selon le sexe et les départements de résidence entre 2014 et 2024 (unité pour 100 000)

Sexe
Département
Bretagne
2014 à 2024

HOMMES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Côtes d'Armor	183	173	159	164	174	182	158	176	160	169	158
Finistère	148	140	128	137	137	135	139	118	128	125	116
Ille-et-Vilaine	112	106	94	111	111	77	82	79	89	93	107
Morbihan	129	126	124	131	130	124	120	122	113	114	112
Bretagne	137	131	121	131	133	120	119	115	116	119	118

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE - Exploitation ORS Bretagne.

*Standardisation sur la population française au RP 2018.

FEMMES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Côtes d'Armor	255	244	231	235	250	241	233	260	276	263	285
Finistère	222	199	200	207	198	198	186	201	222	226	210
Ille-et-Vilaine	171	166	146	148	165	126	118	125	141	163	174
Morbihan	204	186	170	171	182	171	168	192	198	212	195
Bretagne	206	192	180	184	192	175	166	183	197	206	206

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE - Exploitation ORS Bretagne.

*Standardisation sur la population française au RP 2018.

ENSEMBLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Côtes d'Armor	218	209	195	199	210	211	195	215	216	213	219
Finistère	184	168	163	171	167	166	162	158	174	174	162
Ille-et-Vilaine	142	136	121	130	138	101	100	102	115	128	140
Morbihan	166	155	146	151	155	146	144	156	154	160	151
Bretagne	172	161	150	157	161	147	142	148	156	161	161

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE - Exploitation ORS Bretagne.

*Standardisation sur la population française au RP 2018.

Taux spécifiques de recours à l'hospitalisation en court séjour

Taux bruts de recours à l'hospitalisation en court séjour* pour tentative de suicide selon l'âge et le sexe en Bretagne et en France en 2024 (unité pour 100 000)

TRANCHES D'ÂGE	Bretagne			France hexagonale		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
5-14 ans	18,2	188,8	101,3	21,0	178,8	98,0
15-24 ans	168,8	578,3	365,4	132,5	440,4	282,1
25-34 ans	189,5	214,0	201,6	118,9	140,2	129,6
35-44 ans	197,4	187,5	192,4	123,0	120,8	121,8
45-54 ans	161,7	203,5	182,6	114,3	143,9	129,3
55-64 ans	104,6	158,7	132,2	81,0	104,2	92,9
65-74 ans	60,4	84,0	72,9	49,1	67,7	59,1
75-84 ans	45,6	90,4	71,0	47,5	70,4	60,4
85 ans et +	138,8	80,4	99,2	82,5	68,2	72,9
Total	117,3	204,2	161,2	80,8	140,0	111,3

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE - Exploitation ORS Bretagne.

* Nouvelle méthodologie sur l'ensemble de la période : Les données présentées concernent les caractéristiques des patients lors de leur premier séjour de l'année, dans le contexte d'une tentative de suicide, afin que les résultats ne contiennent pas de « doublons ».

Taux spécifiques de recours à l'hospitalisation en court séjour

Taux bruts de recours à l'hospitalisation en court séjour pour tentative de suicide selon l'âge et le département de résidence en 2024 - Deux sexes confondus (unité pour 100 000)

TRANCHES D'ÂGE	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
5-14 ans	132,0	139,4	54,8	107,7
15-24 ans	512,3	344,6	324,1	355,5
25-34 ans	306,1	198,7	163,0	201,6
35-44 ans	250,5	221,1	153,7	176,8
45-54 ans	242,4	163,2	169,5	178,7
55-64 ans	191,9	121,9	120,1	112,8
65-74 ans	86,8	75,3	76,6	55,8
75-84 ans	79,8	62,2	84,3	60,2
85 ans et +	100,7	85,1	143,0	64,0

Sources : SNDS, PMSI MCO - ATIH, INSEE - Exploitation ORS Bretagne.

* Nouvelle méthodologie sur l'ensemble de la période : Les données présentées concernent les caractéristiques des patients lors de leur premier séjour de l'année, dans le contexte d'une tentative de suicide, afin que les résultats ne contiennent pas de « doublons ».

LES SOURCES DE DONNÉES

- Les données de population utilisées sont issues des recensements de la population (RP) et des estimations de population au 1^{er} janvier de chaque année réalisées par l'Insee.
- Les données de morbidité hospitalière sont issues de l'exploitation des bases du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI) des services de Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO) de l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH), intégré au Système National des Données de Santé. Ces bases regroupent les séjours des établissements publics, privés lucratifs et non lucratifs. La dernière année disponible actuellement se réfère à l'année 2024.

Depuis 2001, les prises en charge pour tentative de suicide peuvent être identifiées par les codes du chapitre XX de la Classification Internationale des Maladies (CIM 10) relatifs aux causes externes de morbidité et de mortalité en diagnostic associé significatif (DAS). En théorie selon les règles et consignes de codage définies par l'ATIH, les séjours pour tentative de suicide doivent mentionner en DAS un code X60 à X69 (auto-intoxication) ou X70 à X84 (lésion auto-infligée), ainsi qu'un diagnostic principal (DP) codé avec le chapitre XIX «Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes» (code S00 à T98). Cependant, compte-tenu des imprécisions relevées au niveau du codage, tous les séjours contenant en DAS un code X60 à X84 sont retenus pour l'analyse, quel que soit le code mentionné en DP.

MÉTHODOLOGIE

Seuls les séjours domiciliés en Bretagne (ou en France métropolitaine) de personnes âgées de 5 ans et plus sont pris en compte (quel que soit le lieu d'hospitalisation). Afin de caractériser les patients concernés par une hospitalisation pour tentative de suicide, la procédure dite du « chaînage » des séjours a été appliquée afin de relier les différents séjours d'une même personne hospitalisée grâce à un numéro anonyme unique.

Les taux sont calculés sur la base des patients : l'ensemble des patients est pris en compte avec leurs caractéristiques au cours de leur premier séjour (âge au premier séjour, mode de TS au premier séjour, code géographique de résidence au premier séjour etc...), afin que les résultats ne contiennent pas de «doublons» (c'est-à-dire qu'une même personne ne soit pas comptée deux fois ou plus). C'est le cas lorsque le patient change de département de résidence ou que son âge évolue entre les séjours.

=> Auparavant, l'analyse portait soit sur des séjours non correctement chaînés (pour la position de la Bretagne par rapport à la France métropolitaine), soit sur les caractéristiques des patients n'ayant été hospitalisés qu'une seule fois dans l'année en lien avec une tentative de suicide. Les données provenaient du PMSI MCO du portail de l'ATIH.

Aussi, l'ensemble des indicateurs a été recalculé sur la période étudiée. Les données présentées ne sont donc pas comparables avec celles des publications antérieures.